

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION du JEUDI 10 MARS 2016**

L'an deux mil seize, le jeudi dix mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

**Convocation**  
**du 1<sup>er</sup> mars 2016**  
**Affichée**  
**le 1<sup>er</sup> mars 2016**

Etaient présents : M<sup>rs</sup> ISRAEL Philippe, Régis DELASSALLE, CARON Guillaume, LHOTELLIER Mathieu, WINIARZ Laurent, Jérémy DUHAMEL, VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard, Mmes Véronique ISRAEL, BOUCHEZ Marie-Madeleine, DUBOILLE Chantal, BON Ophélie

Etaient absents : Mr Luc DE FRANCQUEVILLE (pouvoir à Mr Eric MOUTON), et Mr Jean-Marie PRACHE (pouvoir à Mr Régis DELASSALLE)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Véronique ISRAEL

-----  
Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

↳ **Restauration des registres d'état civil de 1793 à 1892 : choix d'un prestataire selon avis technique des archives départementales et demandes de subventions**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne des archives départementales est passée en mairie afin de donner ses recommandations techniques pour faire établir des devis pour la restauration des registres d'état civil de 1793 à 1892. Nous avons demandé trois devis que nous avons transmis aux archives départementales pour avis. 2 devis ont fait l'objet d'un avis favorable de leur part :

-ARP 2 pour un montant de 2 948.80 € (TVA non applicable)

-RELIURE DU LIMOUSIN pour un montant de 6 315.00 € HT soit 7 578.00 € TTC.

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de bénéficier de 30 % de subvention par le département et 30 % de subvention par l'Etat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'atelier ARP 2 pour un montant de 2 948.80 € et de demander les subventions du Département de la Somme et de l'Etat.

↳ **Avancement de grade : Création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe au 01/04/2016**

Mr le Maire informe le conseil municipal que Mr KLIMECK Freddy, de par son ancienneté, peut bénéficier d'un avancement de grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe et propose donc de créer un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

### **↳ Réforme du régime indemnitaire : délibération instituant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Ce régime indemnitaire remplace celui actuellement en place pour certains cadres d'emplois, notre commune étant concerné par le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. Il est composé de 2 éléments : l'IFSE (Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise) et le CI (Complément Indemnitaire).

Les bénéficiaires sont les agents titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet, temps partiel. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'instaurer ce nouveau régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016. Cela annule et remplace les dispositions relatives au régime indemnitaire actuellement en place sauf les dispositions concernant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

### **↳ Vente du tracteur ISEKI TMG 18**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les Ets VAMA à Le Plessiel souhaite nous acheter le tracteur ISEKI TMG 18 pour pièces détachées pour la somme de 350.00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de vendre ce tracteur au prix de 350.00 € aux Ets VAMA.

### **↳ Extension des réseaux Petit Chemin d'Abbeville – Rétrocession terrain : signature d'une convention**

Un projet de 4 parcelles de terrain à bâtir est en cours Petit Chemin d'Abbeville, pour lequel une extension des réseaux électrique et de communication électronique sont nécessaires. La FDE 80 estime le coût de ces travaux à 8 651.55 € à la charge de la commune. Ces travaux feront l'objet d'une convention avec Mme LETUVE, propriétaire des parcelles afin que la commune engage les travaux mais que Mme LETUVE rembourse la commune.

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la route est construite sur ces parcelles. De ce fait, le propriétaire va nous rétrocéder une partie des parcelles ce qui permettra aussi la création de trottoirs. Cette rétrocession nécessitera une division cadastrale qui devra être publiée au service de la publicité foncière. Des frais de géomètre à la charge de la commune seront également nécessaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'établissement de cette convention permettant de récupérer le montant des travaux d'extension de réseaux, autorise Mr le Maire à signer cette convention et tout document afférent à la rétrocession d'une partie des terrains et aux frais de bornage.

### **↳ Rétrocession terrain Ruelle du Haut – Frais de bornage géomètre**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la parcelle ZA 68 située près de chez BUHANT a fait l'objet d'une demande de certificat d'urbanisme. Cette parcelle avait été classée au PLU comme devant faire l'objet d'une rétrocession gratuite de 10 % afin de laisser un passage.

Cette rétrocession nécessitera une division cadastrale qui devra être publiée au service de la publicité foncière et sera à la charge de la commune.

Cette rétrocession fera l'objet d'une déclaration d'abandon sous seing privé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette division cadastrale et autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

### **↳ FDE 80**

#### *\*Horaires de l'éclairage public*

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'éclairage public est éteint de 23h à 6h. Il propose de modifier ces horaires de 22h30 à 6h30.

Après en avoir délibéré et à la majorité (5 voix contre de Véronique ISRAEL, Laurent WINIARZ, Guillaume CARON, Mathieu LHOTELLIER et Jérémy DUHAMEL), le Conseil Municipal accepte de modifier ces horaires et donc d'éteindre l'éclairage de 22h30 à 6h30.

*\*Transfert de compétence en matière de création et d'exploitation des infrastructures de charge des véhicules électriques au profit de la FDE 80*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de transférer à la FDE 80 la compétence en matière de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge des véhicules électriques. Après en avoir délibéré et à la majorité (4 abstentions de Philippe ISRAEL, Véronique ISRAEL, Laurent WINIARZ et Jérémy DUHAMEL), le Conseil Municipal accepte de transférer cette compétence à la FDE 80.

**↳ Approbation du compte administratif 2015 et du compte de gestion 2015**

Mr le Maire présente le Compte administratif 2015.

Les dépenses et les recettes réalisées en 2014 s'élèvent à :

**-section de fonctionnement** : dépenses : 227 456.97 €  
Recettes : 337 502.62 €

**Excédent de fonctionnement : 110 045.65 €**

**-section d'investissement** : dépenses : 66 270.12 €  
Recettes : 90 711.61 €

**Excédent d'investissement : 24 441.49 €**

**Résultat de clôture** : 291 321.20 €

Mr le Maire se retire et laisse la Présidence à Mr Philippe ISRAEL, 1<sup>er</sup> adjoint afin de faire voter le compte administratif. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion élaboré par Mr le percepteur, conforme au compte administratif, est adopté à l'unanimité.

Mr VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard part et donne pouvoir à Mr Philippe ISRAEL.

**↳ Affectation du résultat 2015**

L'excédent de fonctionnement global cumulé étant de 296 929.77 € et le déficit d'investissement de 45 334.57 €, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

- 1068 : 45 334.57 € (couvre le déficit d'investissement)
- Report en fonctionnement au 002 : 251 595.20 €.

**↳ Débat d'orientations budgétaires 2016**

*\*Ecole : ordinateur et mobilier*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ordinateur va être financé dans sa totalité par l'association des Parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP).

Concernant le mobilier comprenant 5 tables et 24 chaises, le prix s'élève à 2 129.00 € TTC chez Manutan

Collectivités et à 2 051.33 € chez Bureautic Abbevilloise.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de la société Bureautic Abbevilloise pour la somme de 2 051.33 €.

*\*Tour de village*

Mr le Maire fait part au conseil municipal des devis pour continuer l'aménagement de notre tour de village dans la continuité du talus.

Les devis d'élèvent à 14 653.20 € TTC pour la SARL TRP et à 12 627.00 € pour la société TRANCART.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient le devis de la société TRANCART.

#### \*Plafond de l'église

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis pour la réfection du plafond de l'église.

Les devis s'élèvent à 9 099.78 € pour la société DOUTRELEAU et à 9 056.39 € pour l'Association du Vimeu.

L'Association du Vimeu n'étant pas assujetti à la TVA, la commune ne pourra pas récupérer de TVA via le FCTVA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient le devis de la société DOUTRELEAU pour la somme de 9 099.78 €.

#### \*Colombarium

Mr Régis DELASSALE s'est occupé de ce dossier. La société SBT Columbariums propose un devis total (espace cinéraire ANKARA 9 Concessions + aménagement paysager + aménagement des allées) de 13 773.60 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de retenir le devis de SBT Columbariums d'un montant de 13 773.60 €.

#### \*Portes accès mairie/salle d'attente

Mr le Maire présente le devis de la SARL ISRAEL pour un montant de 6 831.00 € TTC.

Après en avoir délibéré et à la majorité (Mr Philippe ISRAEL et Mr Eric MOUTON ne prennent pas part au vote), le devis est accepté.

### **↳ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif transitoire d'accompagnement des collectivités.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de demander une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif transitoire d'accompagnement des collectivités. Les modalités définitives ne sont pas encore connues, cependant Mr le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour l'autoriser à demander cette subvention dès que les modalités définitives seront connues d'ici la fin du mois.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Mr le Maire à demander une subvention auprès du département dans le cadre du dispositif transitoire d'accompagnement des collectivités.

### **↳ Demande de la dotation de soutien à l'investissement local**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité de bénéficier de la dotation de soutien à l'investissement public local. La mise aux normes des équipements publics entrant dans les champs d'intervention éligibles à cette dotation, Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin de l'autoriser à demander cette subvention pour les travaux d'extension et d'aménagement de la salle communale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à demander cette subvention.

### **↳ SIVOS : Dépenses de Fonctionnement (participation du SIVOS pour les charges d'utilisation de la salle communale) et d'Investissement**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des charges de fonctionnement pour la cantine scolaire pour 2013 et 2014. Celles-ci s'élèvent à 7301.08 € en 2013 et à 6895.69 € en 2014, à la charge de la commune de Buigny-Saint-Maclou, alors que la participation du SIVOS n'est que de 2 500.00 € en 2013 et 2 550.00 € en 2014.

Mr le Maire propose que le montant à la charge de la commune soit 7 100.00 € (moyenne 2013/2014) soit facturé au SIVOS et que celui-ci, dans un second temps, répartisse le coût entre les 5 communes.

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention de Véronique ISRAEL), le conseil municipal souhaite que les charges de fonctionnement pour la cantine scolaire soit facturées au SIVOS et réparties dans un second temps entre les 5 communes composant le RPI.

## 🔗 SIVOS : Fiscalisation de la totalité des contributions de la commune au SIVOS de Buigny-Saint-Maclou

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la participation due au SIVOS est recouvrée en centimes syndicaux. Il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer afin que **TOUTES LES DEPENSES** afférentes au SIVOS y compris la participation pour la gestion de la cantine soit recouvrées en centimes syndicaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le recouvrement de la totalité des dépenses afférentes au SIVOS en centimes syndicaux.

## 🔗 Festivités 2016

19 mars : Nettoyage de Printemps

28 mars : Course aux œufs de Pâques

8 mai : Commémoration

27 mai : Fête des mères à 18h30

Fête des voisins à 19h30-20h

19 juin : réderie, fête du village

13 juillet : feu d'artifice

14 juillet : Commémoration

3 septembre : Ball Trap

11 novembre : Commémoration et repas des aînés (CCAS)

19 novembre : Soirée Beaujolais

16 décembre : Arbre de Noël

## Informations et questions diverses

Mr Philippe ISRAEL informe le Conseil Municipal qu'il convient d'acheter une petite tondeuse pour un coût d'environ 600.00 €. Mr Jérémy DUHAMEL fait remarquer que la commune pourrait consulter les établissements DEBOFFE à Buigny-Saint-Maclou pour ce genre d'achats.

Site internet : les conseillers sont invités à proposer leurs idées pour alimenter le site de la commune.

**Séance levée à 20h15**

**A Buigny-Saint-Maclou, le 21 mars 2016  
Le Maire, Eric MOUTON.**